**EDJM-EDDMO 2018 : « Droit et civilisation en Méditerranée : vers une culture juridique commune ? »**

A l’occasion du Xe anniversaire de l’EDJM, l’EDDMO a décidé de répondrefavorablement à l’invitation de son homologue méditerranéen pour organiser une grande manifestation commune les 3, 4 et 5 octobre 2018 à Aix-en-Provence. Le thème de cette manifestation scientifique sera « Droit et civilisation en Méditerranée : vers une culture juridique commune ? ».

----------

**I - Présentation du thème :**

Civilisation et culture, sont deux concepts souvent tenus pour synonymes et interchangeables. Le premier étant sans doute plus englobant. La culture renvoie à des ensembles humains plus étroits. La civilisation évoque l’unité morale ou spirituelle la plus large à laquelle puisse se rattacher une société et plus généralement un groupe de sociétés. Elle comprend l’ensemble des traits spécifiques, à caractère politique, linguistique, religieux, moral, scientifique, technique et civique qui définissent ou marquent une société ou, répétons-le, un groupe de sociétés.

Toute civilisation se nourrit de lieux communs et d’habitudes mentales, de certitudes eschatologiques et de mythes fondateurs. Elle s’adosse à des valeurs qu’elle tient pour essentielles et par rapport auxquelles elle conçoit altérité et solidarités. Les civilisations ne sont cependant que des « méta-sujets » dont l’influence ou l’attractivité contribue à informer (décisivement) l’action des « sujets réels ». Dénuées de la densité organique nécessaire pour intervenir directement dans la conduite du monde, elles charpentent néanmoins les projets politiques et éclairent leurs traductions juridiques. Pour reprendre la belle formule de Y. Ben Achour, elles ont « une force de frappe fragmentée et multidimensionnelle ».

Dès lors, il ne faut pas s’étonner que les civilisations se soient fréquemment trouvées au principe des désordres internationaux. Des conflictualités qui répondent elles-mêmes à une variation de stimuli (idéologiques, religieux, économiques …) et dont la Méditerranée a été régulièrement de théâtre.

Il serait toutefois imprudent, notamment en Méditerranée, de considérer que les relations entre civilisations se conjugueraient fatalement selon une grammaire antagonique (v. la sublime légende des sept dormants d’Ephèse). En effet, elles peuvent également cultiver le sens du respect et de l’émerveillement mutuels. Alors, elles cohabitent et se fertilisent. Civilisation peut alors rimer avec circulation. A cet égard, toute civilisation est le morceau d’une autre civilisation, les sentiments d’infériorité et de supériorité changeant de camps au fil d’une saisonnalité qui leur est propre.

Les travaux pourraient s’articuler autour de trois axes principaux :

• Le droit au cœur des conflits de civilisations

Antagonisme et hostilité structurent des processus visant à créer une « distance morale ».

La construction de l’adversaire est une constante. On l’animalise. Le recours à un registre religieux apparaît souvent comme un moyen très sûr de disqualification notamment lorsqu’il est associé à des sentiments primitifs telles la peur, la mélancolie, la nostalgie d’un âge d’or … Ces phénomènes ont une traduction juridique.

Comment le droit est-il instrumentalisé au service de la conquête ?

Les chocs de systèmes juridiques ?

L’effacement des droits originaires par le droit colonial ?

• Le droit au-delà du conflit de civilisation … Les permanences juridiques

Quelles permanences juridiques en Méditerranée après la fin des empires coloniaux

L’enracinement et la naturalisation de modèles (initialement) exogènes

• Construire du « commun »

La Méditerranée comme espace d’émergence d’une culture juridique commune ?

Les ferments du commun ?

Des ateliers méthodologiques, des ateliers de doctorants ainsi que des échanges entre doctorants de l’EDDMO et de l’EDJM sont également prévus

**II - Modalités de participation :**

Les doctorants des établissements membres de l’AUF au Moyen-Orient intéressés par l’événement sont priés d’envoyer avant le 25 juin 2018 à l’adresse : [mireille.el-rayess@auf.org](mailto:mireille.el-rayess@auf.org)  les documents suivants en français :

* CV actualisé
* Attestation d’inscription en thèse pour les doctorants en co-tutelle merci de fournir votre inscription dans votre université du Moyen-Orient
* Résumé à jour des travaux de thèse

**III – Prise en charge**

Une prise en charge sera accordée selon les barèmes en vigueur et dans la limite des budgets disponibles.